

**CODEV TOURS METROPOLE** 

La réforme de l'apprentissage, quels enjeux pour le territoire métropolitain ?

Mettre au défi « Tours Métropole Campus 2025» pour porter plus haut l'apprentissage

Avis adopté à l'unanimité, séance plénière du 5 février 2020



## Table des matières

Le	con	texte de l'auto saisine	. 3
l.	Le p	aysage local de l'apprentissage bousculé par la réforme	. 5
	Rap	pel des données nationales : répartition de l'apprentissage par secteur (2016) :	. 5
A.	Le	es chiffres de l'apprentissage et les centres de formation	. 5
В.	U	n volontarisme régional fragilisé mais aussi stimulé	10
C.	U	ne stratégie métropolitaine en construction : « Tours Loire Valley Campus 2025 »	11
II.	Une	réforme nécessaire, mais une réforme anxiogène : la loi du 1er aout 2018	12
A.	Ľ	économie générale de la loi	12
В.	Le	es craintes des acteurs du territoire, tempérées par une bonne rentrée 2019	15
	Des	craintes clairement exprimées	15
		mobilisation des acteurs manifeste mais un accroissement sensible des contrats dès la rée 2019	17
III. strat		a réforme, une occasion pour la Métropole de se démarquer : préconisations pour une de développement et de coordination de l'apprentissage sur le territoire de la Métropole	20
A. fo		n rôle de coordinateur métropolitain : le chef d'orchestre garant de l'harmonie des tions	20
	1.	Pour éviter l'appauvrissement de l'offre de formation :	20
	2.	Pour travailler la transversalité pour développer la complémentarité des branches :	20
	3.	Pour organiser la répartition de l'offre de formation	21
	4.	Pour avoir une vision globale, TMVL et son environnement	21
	5.	Renforcer les outils existants	21
В.	U	n véritable développeur métropolitain pour l'apprentissage	21
	6. forn	Aider dans la restructuration et les investissements nécessaires à la mise en place de nations innovantes	22
	7.	Développer l'échange entre les différents acteurs au sein d'une maison des entreprises	22
	8. inte	Favoriser le développement d'une solidarité inter branches (cohérence des métiers) et	22

9.	Valoriser l'apprentissage sur le territoire et au-delà en communiquant et en créa	int des
éver	nements	23
10.	Développer la portée inclusive de l'apprentissage	23
11.	Faciliter la vie quotidienne des apprentis	23
	a : Accueillir les apprentis et les étudiants dans la maison métropolitaine des étudian faciliter la vie quotidienne des apprentis	•
11-b	o : Créer une carte métropolitaine des apprenants	23
11-c	: Desservir les CFA en transport en commun de façon appropriée	23
11-d	d : Créer de nouvelles chambres dans des hôtels de l'alternance	24
	e : Encourager au conventionnement avec le CROUS pour accorder aux apprentis les ditions de logements et de repas des étudiants	
13.	Encourager les administrations publiques du territoire à s'engager dans l'appr 24	entissage
13-a	a: Définir des objectifs de contrats au prorata des effectifs	24
13-b	o : Contractualiser avec l'Université	24
Annexe	e 1 : Les niveaux de formation	25
	e 2 : Formation des apprentis à la rentrée 2016, Les chiffres clefs CCI Centre-Val de Centre-Val de Loire 2018	
	e 3: Le système suisse de l'apprentissage, une image positive, , une filière d'exceller ent un second choix	•

#### Membres de l'atelier :

Robert Coudert et Ingrid Rey, animateurs

R. Poindessault, F. Parisot-Lavillonnière, P. Chezalviel, C. Chapon, J. Allain, R. Mahoudeau, E. Cortecero, Pierre Monzies, A. Boschet, S. Sitter, B. Vincent, J. Salmon, P. Hibon de Frohen, L. Vaillant

#### Auditions:

- -Thibault Coulon, vice-président de Tours Métropole le 28 novembre 2018
- -M. Benjamin Dechelle, directeur du CFA des Métiers le 18 décembre 2018
- -Mme Marie Jo Bodin, directrice du CFA des Douets, le 21 janvier 2019
- -Mme Cathy Munsch-Masset, vice-présidente de la Région Centre en charge de l'apprentissage et M. Dominique Gauthier , directeur de l'apprentissage de la Région Centre, le
- -M. Christian François, responsable du développement du CFA inter universitaire le 25 mars 2019
- -M. Gérard Bobier, Président de la Chambre des Métiers, le 25 avril 2019
- -Les organisations syndicales, la Chambre d'agriculture le 20 mai 2019
- M. Dominique Gautier, directeur de la formation professionnelle et de l'apprentissage de la Région Centre, le 25 mai 2019
- M. Pascal Audinet, directeur régional Centre Normandie des Compagnons du Devoir, octobre 2019

#### Le contexte de l'auto saisine

Dans un contexte où plus de 2 millions de jeunes ne sont ni en emploi ni en formation, où plus de 25% des jeunes sont au chômage et où l'école française est devenue les plus inégalitaire de l'OCDE, l'apprentissage apparait comme une voie à revaloriser pour mieux la développer. L'apprentissage est en effet une manière d'acquérir des compétences efficientes, adaptées aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises.

L'apprentissage fait partie de la formation professionnelle initiale. Il concerne les jeunes de 16 à 25-30 ans. Cette formation vise à acquérir un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique du secondaire ou du supérieur : CAP, BTS, DUT, licence, master, diplôme d'ingénieur. Ou alors à préparer un titre professionnel inscrit au répertoire national des formations professionnelles.

En 2017, la France comptabilise un peu plus de 400.000 apprentis en formation, sans réelle progression depuis 10 ans, avec 288.000 nouveaux contrats d'apprentissage (283.000 en 2007), et ce, malgré la hausse des apprentis dans le supérieur¹. L'apprentissage demeure un milieu masculin avec 66% d'hommes pour seulement 34% de femmes en 2013. Il existe **deux types de contrats en alternance**: le contrat d'apprentissage, qui décerne un diplôme élaboré par l'Education nationale, et le contrat de professionnalisation, qui décerne un diplôme élaboré par les branches professionnelles. Le premier s'adresse uniquement aux jeunes de 16 à 25 ans. Le deuxième aux jeunes de 16 à 25 ans ainsi qu'aux plus de 26 ans. Les contrats d'apprentissage sont financés à 36 % par l'Etat, 33 % par les régions et 22 % par les entreprises, selon la Fédération de la formation professionnelle. Les contrats de professionnalisation sont financés à 100 % par les entreprises. Ce sont les 1ers contrats qui intéressent à ce jour le Codev.

Avant l'adoption de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l'apprentissage représentait **un coût de 8,2 milliards d'euros par an** au total, selon le ministère du Travail. Le secteur était financé par l'Etat, à hauteur de 2 milliards, ainsi que par les entreprises et les régions. Les entreprises versaient la « taxe d'apprentissage » ² soit 0,68 % de leur masse salariale. 51 % de cette taxe était redirigée vers les régions, 26 % aux centres de formation d'apprentissage (CFA), établissements le plus souvent gérés par des branches professionnelles sous tutelle pédagogique du ministère de l'Education nationale ou du ministère en charge de l'Agriculture, et 23 % à des organismes de type grandes écoles et universités.

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel vient réformer l'organisation, la gouvernance, et le financement de l'apprentissage, ainsi que casser la mauvaise image de l'apprentissage. Elle a comme objectif de dynamiser le secteur de l'apprentissage afin de rendre la filière plus attractive et de casser son image négative.

En effet, malgré des statistiques encourageantes (70% des apprentis sont embauchés en CDI au terme de leurs apprentissages) le choix de l'apprentissage ou de l'intégration d'un CFA est encore vu

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Site internet du Ministère du Travail :

https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/l-apprentissage-en-2017

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Avant l'adoption de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

comme une « *orientation scolaire par défaut pour des personnes en échec scolaire* » comme l'énonce Gérard Bobier, président de la chambre des métiers et de l'artisanat d'Indre et Loire (CMA)<sup>3</sup>.

En comparaison, quand en Suisse<sup>4</sup> on compte 47% des jeunes en apprentissage, 16,8% des jeunes (1.4 million) en apprentissage en Allemagne, ils ne sont que 6,2% (400.000) en France. La formation en France s'adresse à un public plus jeune : les apprentis français ont en moyenne 18 ans lorsqu'ils entrent en apprentissage, les Allemands ont 20 ans<sup>5</sup>. L'apprentissage souffre donc d'un problème de communication. Ou prendre comme exemple l'enseignement supérieur : rarement assimilé à l'apprentissage bien que la demande est cependant en augmentation. Toutefois, cette branche reste minoritaire.

Pourquoi se saisir de la question de la réforme de l'apprentissage de 2018 ? Le CODEV s'attache à comprendre les conséquences, les craintes mais aussi les opportunités pour la Métropole Tours Val de Loire (TMVL) et pour ses acteurs.

Il est d'usage de dire que la population métropolitaine est attachée à l'image d'une Touraine « Terre d'apprentissage », souvent associée à un savoir traditionnel incarné particulièrement par le compagnonnage, fierté tourangelle. Plus largement, l'apprentissage constitue un véritable enjeu pour le territoire métropolitain et ses acteurs en terme de population, d'équipement, d'hébergement et d'attractivité. TMVL l'a bien compris, notamment dans sa « Stratégie d'attractivité territoriale : objectif 2020 » qui préconise notamment (Action 33) de connecter les apprenants avec les entreprises. Plus globalement, TMVL a fait de cette question un axe de son projet « Campus 2025 » comme outils pour développer l'attractivité du territoire. Pour mémoire, depuis sa création, la Métropole de Tours a choisi d'exercer les compétences « Enseignement supérieur, rechercheinnovation, vie étudiante, apprentissage et formation professionnelle », en coordination étroite avec l'Etat et la Région Centre-Val de Loire, laquelle a eu une politique particulièrement volontariste.

Poursuivant ainsi sa réflexion sur la métropole du savoir<sup>6</sup>, le CODEV tente de mesurer l'impact de la réforme sur le paysage de l'apprentissage métropolitain et sur les acteurs locaux. Il s'efforcera enfin de formuler des recommandations pour renforcer et affirmer la politique métropolitaine en matière d'apprentissage.

Il ressort des travaux et réflexions du CODEV que si la réforme apparait comme bousculant le paysage local de l'apprentissage, elle pourrait bien constituer de véritables opportunités à saisir pour la Métropole.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Entretien du CODEV avec M. Bobier, le 29 avril 2019

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Voir Annexe 3 : Le système suisse de l'apprentissage

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Article Le Monde, 29/11/16, L'apprentissage. Comparaison des modèles allemand et français.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Avis « Pour un MAME de l'étudiant », du 21 avril 2018

# I. Le paysage local de l'apprentissage bousculé par la réforme

Rappel des données nationales : répartition de l'apprentissage par secteur (2016) :

- Secteur privé, 275.000 jeunes ont signé un contrat d'apprentissage, dont 161.000 dans le secteur tertiaire, 62.000 dans l'industrie, 43.000 dans la construction et 9.000 dans l'agriculture.
- **Secteur public**, 13.400 nouveau apprentis. Soit une forte hausse (+20%). Apprentis plus féminins et plus diplômés que dans le privé. 2/3 sont formés au métier de service et 1/3 aux métiers de la production.

Le système français est donc sur une pente ascendante<sup>7</sup>.

### A. Les chiffres de l'apprentissage et les centres de formation

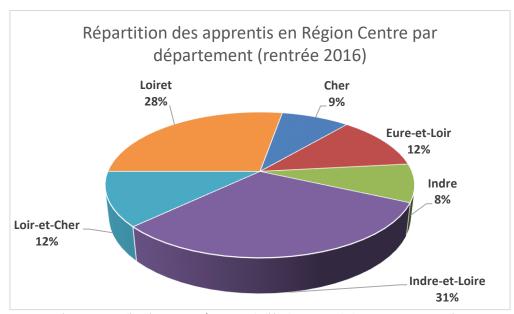
A la rentrée **2017, la Région Centre Val de Loire (RCVL) comptait 18 751 apprentis**, l'Indre et Loire représentant **31% de ces apprentis (5.829 apprentis)**. Le seul territoire de TMVL accueillant **91% des apprentis du département** (lieu de formation)<sup>8</sup>. Ceci explique l'intérêt que porte la Métropole à la question de l'apprentissage.

Thibault Coulon, Vice-président délégué au Développement économique, à la Recherche, à l'Innovation, à l'Enseignement supérieur, à la Formation professionnelle de TMVL, et également président du CFA des Douets indiquait que l'apprentissage restait fragile, avec notamment des lieux d'apprentissage dispersés sur le territoire départemental<sup>9</sup>. Malgré tout, les apprentis restent majoritairement concentrés dans l'espace métropolitain, du fait de l'implantation des structures de formation.

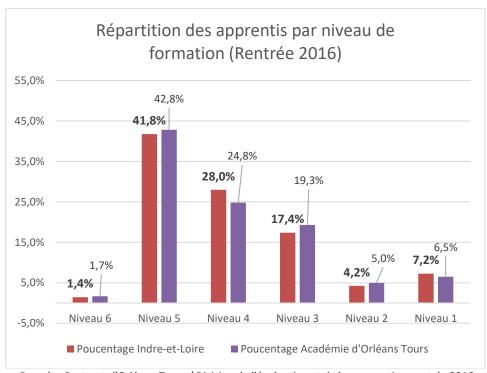
<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> le système suisse sur une constante, et l'allemand sur une pente descendante avec une perte de 68% d'apprentis en 10 ans, soit 100 000 jeunes (source : Reportage France Télévision, *Allemagne : les apprentissages n'ont plus la cote*, diffusé le 4 novembre 2019)

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Site de l'Insee, étude parue le 25/01/2019: Apprentis au 31 décembre 2017 : Comparaisons régionales et départementales

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Entretien du CODEV avec M. Thibault Coulon, le 26 novembre 2018



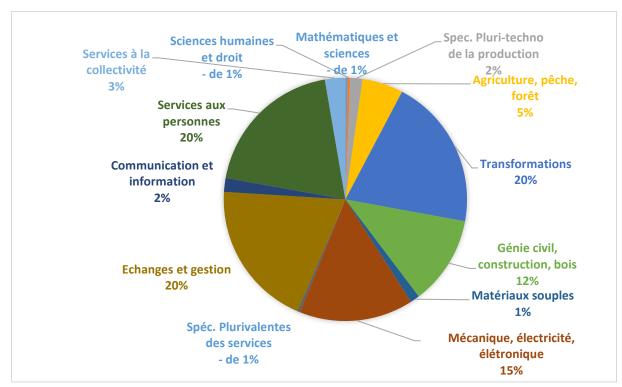
Données Rectorat d'Orléans-Tours / Division de l'évaluation et de la prospective, rentrée 2016



Données Rectorat d'Orléans-Tours / Division de l'évaluation et de la prospective, rentrée 2016 Voir : Annexe 3



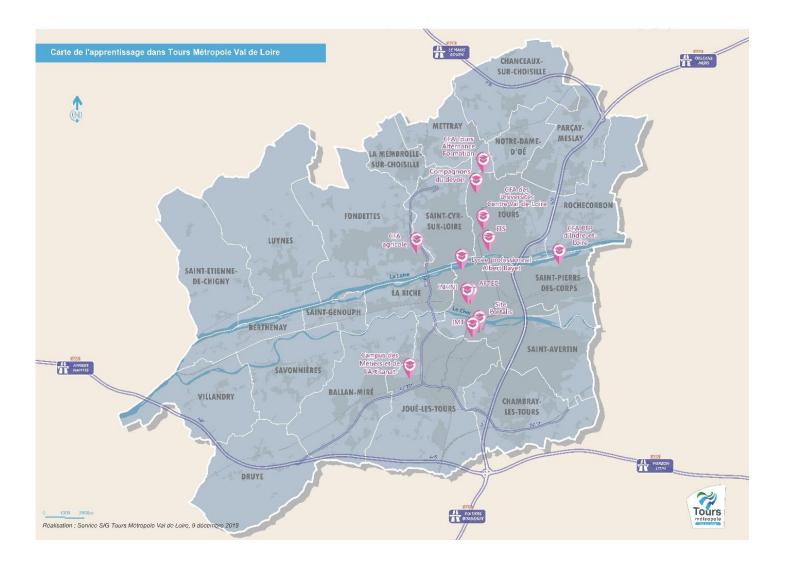
Réalisation : Service SIG Tours Métropole Val de Loire, 10 décembre 2019



Répartition des apprentis par formation à la rentrée 2016 en Indre et Loire

Sur le territoire de la métropole, on recense 12 CFA. On retrouve la **typologie complète des différents statuts de CFA** (CFA des consulaires, CFA de la collectivité, CFA de l'Université, CFA de l'éducation nationale, etc, ....

NOM DU CFA	LOCALITE	EFFECTIFS	RATTACHEMENT			
		2017				
Campus des Métiers	Joué-les-Tours	1670	Chambre des Métiers			
Tours Alternance Formation	Tours	769	Tours Métropole			
CFA Inter universitaire	Tours/Orléans	638	Universités de Tours et d'Orléans			
CFA du Bâtiment	Saint Pierre	615	CFA privé			
	des Corps					
Agrocampus	Fondettes	275	Ministère de l'agriculture			
Compagnons du devoir	Tours	319	AOCDTF			
AFTEC	Tours	239	AFTEC			
pharmacie et cosmétologie	Tours	129	IMT			
CFA de pharmacie	Joué-les-Tours	117	AFPPREC			
CFA de la propreté INHNI	Tours	104	INHNI			
Centre						
CARTIF	Tours	52	Lycée des métiers Albert Bayet			
Maisons Familiales rurales	Tours et	207	MFR			
	Sorigny					



Ce réseau de CFA constitue une véritable valeur ajoutée pour le territoire en proposant une offre de formation étendue. Cependant, on constate la concentration des apprentis autour de 5 thématiques principales :

- « Services aux personnes »,
- « Transformation de biens et produits »,
- « Echanges et gestion »
- « Mécanique, électricité, électronique »,
- « Génie civil, construction, bois ».

On notera ici la spécificité tourangelle avec la tradition de la formation compagnonnique et le bon niveau de déploiement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur :

- Le compagnonnage est reconnu comme « patrimoine immatériel de l'Humanité » par l'UNESCO en tant que « réseau de transmission des savoirs et des identités par le métier ». Il se compose de trois mouvements : l'Association, la Fédération et l'Union. Le compagnonnage propose des parcours pour l'obtention de diplômes allant du CAP à la Licence Professionnelle.

Ce sont des formations, visant l'excellence, s'organisant autour de la transmission d'un savoir-faire ancien, celui des « constructeurs de cathédrales » et un savoir être,

apprentissage de l'autonomie et du vivre ensemble au sein des sièges. Durant ces formations, les « anciens » enseignent aux plus jeunes via des cours du soir. C'est, ici, l'une des idées fondamentales du compagnonnage de recevoir un savoir pour ensuite le transmettre, avec l'idée d'appartenance à une communauté liée à son corps de métier.

Le siège de l'Association à **Tours est l'un des plus important de France**, aussi bien en effectif, 550 apprentis formation initiale et continue confondue, qu'en réputation. Tours étant une **ville historique du compagnonnage** en France, ce dernier constitue une **vraie valeur ajoutée pour le territoire local** comme en témoigne le Musée du Compagnonnage.

 Par ailleurs, le territoire de TMVL est marqué par l'importance de l'enseignement supérieur, notamment l'Université François Rabelais, qui constitue un véritable « vivier » pour développer l'apprentissage. Il mériterait d'être davantage développé. En effet, 1/3 seulement des apprentis est en formation post bac.

### B. Un volontarisme régional fragilisé mais aussi stimulé

Selon une étude de l'Insee de 2014, « *l'apprentissage est un atout régional* » pour la Région Centre Val de Loire, avec une spécificité régionale.

La formation des jeunes en Région Centre est particulièrement orientée vers une formation infra bac : des jeunes en « études moins longues mais plus présents sur le marché du travail » relève l'Insee. Les apprentis privilégient les formations de premier niveau, niveau 5 principalement (détail Annexe 1), afin d'accéder rapidement à un emploi.

L'objectif de la Région est d'augmenter de 20% le nombre d'apprentis en 2023.

Ce volontarisme s'est traduit par une véritable politique d'accompagnement : un forfait de 4.400 € la première année du contrat versée trimestriellement pour le recrutement d'un apprenti de moins de 18 ans à la date de conclusion du contrat. Ce dispositif concerne les entreprises de moins de 11 salariés.

Par ailleurs, et depuis septembre 2018 pour simplifier l'information et l'accès à tous aux aides et services, la Région Centre-Val de Loire a en outre créé YEP'S, le pass des jeunes en centre Val de Loire portail pour les 15-25 ans destiné à les accompagner dans tous les aspects du quotidien : études et orientation, emploi, santé, logement, transport, culture et loisirs...

Elles géraient jusqu'à présent 1,6 milliard d'euros au titre de la taxe d'apprentissage. Ainsi avant la réforme, la Région consacrait :

- 80 M€ pour le financement des CFA
- 14 M€ pour les aides aux employeurs d'apprentis de 14 M€
- 14 M€ pour accompagner les apprentis.

Les CFA étaient labellisés pour l'obtention de crédits régionaux.

Soit une dotation globale d'environ 110 M€.

Pourtant, les Régions sont les grandes perdantes de la réforme de l'apprentissage votée le 1<sup>er</sup> août 2018 <sup>10</sup>. Elles se sont vues retirer la régulation de l'ouverture des CFA et perdre des ressources substantielles pour conduire une politique de solidarité régionale en la matière.

Nous verrons dans la 2<sup>e</sup> partie ce qui reste du ressort des Régions, les outils qu'elle déploiera et avec quels moyens.

# C. Une stratégie métropolitaine en construction : « Tours Loire Valley Campus 2025 »

Lors du passage en métropole en mars 2017, Philippe Briand, Président de TMVL, défendait l'idée d'une métropole du savoir : « Il nous faut des centres d'apprentissage de pointe. (...) Plus d'étudiants, d'apprentis, c'est plus de logement, plus de loisirs sur notre territoire ».

En effet, <u>l'apprentissage est un facteur d'attractivité</u> des jeunes<sup>11</sup>, mais aussi des entreprises en recherche d'une main d'œuvre formée. C'est un atout pour conserver les talents et les savoirs faire, mais aussi pour les exporter et ainsi en faire des ambassadeurs du territoire<sup>12</sup>.

Adoptée le 17 décembre 2018, la stratégie métropolitaine en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle baptisée « Tours Loire Valley Campus 2025 » s'est donnée pour ambition de « passer la barre des 50 000 apprenants (37.000 actuellement) d'ici 2025 et d'atteindre une stature correspondant au standards d'une métropole de 400 000 habitants »<sup>13</sup>. Cette stratégie métropolitaine a défini 4 objectifs :

- Favoriser l'attractivité du territoire: une bonne gestion et coordination des offres de formations et de leurs diversités renforcera cette attractivité. Tout comme garantir des offres d'hébergement, ainsi qu'un rattachement efficace au service de transport et des facilitées de restauration (accès aux services du CROUS).
- **Diversifier les offres de formations** passant par une bonne coordination et communication des acteurs, encadrées par la métropole.
- **Favoriser la transversalité**, en facilitant la coordination des CFA mais aussi la connexion de ces derniers avec les acteurs sociaux et économique.
- **Développer l'attractivité des formations** universitaires notamment en apprentissage, mais aussi celles de l'artisanat.

Ces 4 objectifs sont déclinés en 24 fiches actions, pour certaines inspirées des propositions du Codev formulées dans son avis « Pour un outil d'une politique métropolitaine de la vie étudiante » <sup>14</sup>.

#### S'agissant de l'apprentissage, l'ambition de Tours Métropole est de plusieurs ordres :

- Inclure les apprentis dans la communauté étudiante et de leur faire bénéficier des services destinés aux étudiants universitaires. 15

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup>https://www.lagazettedescommunes.com/582668/reforme-de-lapprentissage-les-regions-sur-la-touche. 21/09/2018

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> En 2018, selon une étude de l'INSEE, 7% des 16-25ans métropolitains étaient apprentis

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Entretien du CODEV avec Thibault Coulon, 26 novembre 2018.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Site internet de la TMVL sur le schéma métropolitain ESAFRI : https://tours-metropole.fr/recherche-et-enseignement-superieur

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup>https://codev.tours-metropole.fr/index.php/2018/06/07/avis-vers-un-mame-de-letudiant-outil-dune-politique-metropolitaine-de-la-vie-etudiante/

- Réfléchir à une maison de l'apprenant (création d'un lieu physique, à la demande du CODEV destiné à tous les apprenants, hyper-accessible, et offrant tant des ressources d'espaces (salles de travail en groupes, ressources techniques) que des ressources pratiques (informations, santé, culture, logement, etc...)
- Réunir les acteurs afin d'améliorer l'adéquation des cursus aux besoins des employeurs
- Constituer un grand pôle d'excellence appelé Campus des métiers, autour de l'actuel CFA
  Tours Alternance Formation, de l'AFPP et de l'école de la deuxième chance

TMVL vient de se porter acquéreur des bâtiments du CFA propriété de la Ville de Tours. L'ambition de Tours Métropole est de constituer une cité de la formation (pôle d'excellence de l'apprentissage et de la formation professionnelle, destiné à rassembler plusieurs acteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage, dans des locaux reconfigurés et modernisés).

<u>Ce projet anticipait très clairement les nouvelles modalités de l'apprentissage et de la formation professionnelle résultant de la loi du 6 septembre 2018</u>. Il vise à mutualiser des équipements de formation pour leur donner une taille critique et renforcer leur viabilité. Coût estimé de l'opération : 15M€ sur 3 ans. <sup>16</sup>

# II. Une réforme nécessaire, mais une réforme anxiogène : la loi du 1er aout 2018

### A. L'économie générale de la loi.

Constatant un fort chômage des jeunes, un apprentissage faiblement développé en France, un mauvais équilibrage entre l'offre et la demande sans doute dû au manque de réactivité des CFA et des Régions, la multiplication de CFA privés créés par les grands groupes, captant ainsi la taxe d'apprentissage, l'Etat par la loi n° 3018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel vient réformer le paysage de l'apprentissage.

L'objectif de l'Etat est de doubler le nombre d'apprentis, s'alignant ainsi sur le chiffre moyen observé en Europe (15%). Cette loi bouleverse totalement l'écosystème de l'apprentissage. En retirant cette compétence de création et de régulation à la Région, la loi rend désormais possible la création de CFA sans autorisation administrative et leur donne toute liberté d'adapter leurs formations en fonction de la demande<sup>17</sup>. Cette disposition vise à assouplir la création de centres de formation plus adaptée aux besoins des entreprises.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> La réglementation nationale prévoit que chaque apprenant dispose d'une carte liée à son statut : étudiant ou étudiant des métiers. Pour autant, les réductions tarifaires et autres services qu'elle peut procurer dépendent de la bonne volonté des commerces ou établissements publics. Il est notamment assez courant que les étudiants bénéficient d'un meilleur accueil que les apprentis, à raison de la méconnaissance du statut « d'étudiant des métiers » pourtant institué par la Loi depuis 2012

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Montant issu du schéma métropolitain Campus Tours Valley 2025 ». Action 2.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Sous réserve de remplir de remplir certaines conditions, la création d'un CFA ne nécessite ni d'autorisation administrative, ni de convention avec la Région. Il suffit de fournir une déclaration d'activité de

Pour ce faire, la réforme redistribue les responsabilités et les moyens, laissant aux branches le soin de s'autoréguler. Elle en profite également pour réduire le nombre de branches professionnelles.

Le rôle des CFA s'en trouve renforcé. Ils sont désormais chargés du dispositif d'accueil, d'information, d'évaluation, d'orientation et d'accompagnement au service des jeunes, des adultes et des entreprises<sup>18</sup>, jusque-là dévolus majoritairement aux Chambres des métiers et de l'artisanat, à travers les Centres d'Aide à la Décision.

A ce rôle **d'accompagnateur s'ajoute également celui de coordinateur**, de médiateur entre les acteurs, jusque-là confié aux régions (voir *supra*).

La gouvernance nationale, revisitée et simplifiée, est confiée à France Compétences. Pivot du système, cette nouvelle instance représentant l'Etat, les régions et les partenaires sociaux, aura pour mission de redistribuer les fonds collectés par les URSSAF à partir de 2021, de réguler la qualité et les prix des formations ou encore de gérer le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Les Régions perdent ainsi leur fonction de régulatrices de l'organisation de l'apprentissage sur leur territoire mais également les dotations de l'Etat pour assurer le financement de l'apprentissage.

De leur côté, les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) deviennent les opérateurs de compétences (OPCO). Dessaisis de la collecte de la taxe d'apprentissage, ils sont désormais en charge de la gestion des compétences et l'accompagnement des TPE-PME. Les formations sont organisées par branche. Si avant la réforme on comptait 700 branches nationales de métiers, la réforme regroupe les secteurs dans seulement 200 branches. De plus, un seuil de rentabilité est fixé pour chaque formation à partir de 12 apprentis, sans prévoir de dispositif de péréquation entre les formations.

Le financement des CFA sera désormais calculé sur la base d'un coût par contrat, fixé par branche, en fonction du nombre d'inscrits dans chaque formation.

Désormais, ce sont **les formations et non les établissements qui seront labellisés**, incitant les CFA à concourir à l'atteinte des objectifs régionaux à travers leurs offres de formations. Cette labélisation est actualisée chaque année en fonction de la **carte cible des formations** établies par la Région, et qui permet de redéfinir les demandes d'offre en fonction de la demande des entreprises.

D'autres points sont également prévus par la loi :

A partir de 2021, les **organismes de formation devront être certifiés** par un certificateur professionnel et indépendant s'ils veulent accéder à un financement public ou mutualisé. Cette certification prévoit des **dispositions souples pour permettre aux structures d'être reconnues CFA plus facilement et ainsi faciliter le recrutement d'apprentis.** 

De plus, afin de faciliter le « recrutement » de formateur par le CFA, l'expérience requise pour être formateur est abaissée à 1 ans. Ce qui est insuffisant au regard de l'importance du rôle du formateur pour garantir la qualité de la formation et la bonne relation du trio : apprentis-maitre d'apprentissage-formateur.

votre structure de formation auprès des services de l'État (Direccte) et de mentionner dans l'objet de ses statuts l'activité de formation en apprentissage.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Art. L6231-2, Code du travail

Enfin, la limite d'âge de l'apprentissage passe de 26 à 29 ans. Les plus de 26 ans seront payés au minimum du SMIC. Ainsi qu'une augmentation de 30<sup>€</sup>net par mois pour les 16-20ans. Une aide est également mise en place afin d'aider les apprentis à financer leur permis de conduire. Elle est de 500 euros pour tous les jeunes apprentis majeurs.

La loi précise que les Régions conservent cependant un levier financier « quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elles identifient le justifient ». Mais avec quel moyen ?

Les modalités de répartition de l'enveloppe d'investissement sont prévues dans la loi de 2018. La Région CVL devrait percevoir environ 12 millions d'€ par an. C'est inférieur aux 13 millions d'€ de budget mobilisés ces 3 dernières années par la Région. Cependant, il semble que cette enveloppe soit compatible avec les besoins des CFA. La région pourra donc *a minima* réguler l'offre de formation par le financement des plateaux techniques.

S'agissant des crédits de fonctionnement, la Région devrait recevoir entre 2 et 7 millions d'€. Elle ne sera plus en mesure de financer les centres d'aides à la décision (CAD) des Chambres des Métiers. Mais la loi transfère aux CFA la mise en place des missions actuellement assurées par les CAD.

Rappel du budget de l'apprentissage de la Région Centre pour 2019-2020 et 2021.

#### 2019:

Fonctionnement CFA : **70,750 millions d'€** 

Investissement CFA: 16 millions d'€

Primes aux employeurs d'apprentis : 12,8 millions d'€

Après la réforme de l'apprentissage :

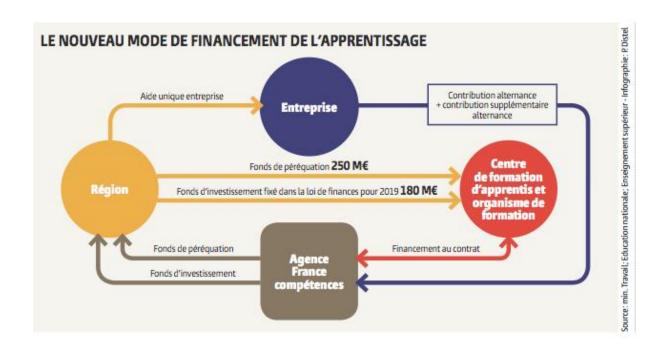
<u>2020 :</u>

Fonctionnement CFA : 7 millions d'€ Investissement CFA : **12 millions d'**€

Primes aux employeurs d'apprentis : 5,3 millions d'€ (sous réserve que l'Etat finance cette mission)

2021:

Fonctionnement CFA: 7 millions d'€ Investissement CFA: **12 millions d'€** Primes aux employeurs d'apprentis: 0 €



# B. Les craintes des acteurs du territoire, tempérées par une bonne rentrée 2019

#### Des craintes clairement exprimées

Le CODEV au cours de ses plusieurs mois d'enquêtes et de rencontres avec les acteurs locaux a pu mesurer une crainte de la concurrence anarchique que pourraient se livrer les CFA, en dehors de toute cohérence et complémentarité des offres de formations.

François Bonneau, président de la Région Centre Val de Loire<sup>19</sup> a qualifié la réforme de « *solution ultra libérale* ». Il redoute le **changement du mode de financement sans mécanisme de péréquation entre les différentes formations**. Ce seront en effet les branches, au niveau national, qui détermineront le montant de prise en charge des formations. La logique de la réforme est d'inciter au regroupement, au détriment du **principe de solidarité interbranche**.

Cette réforme peut, selon les acteurs auditionnés, entrainer une rupture d'égalité dans le financement des formations, compte tenu du poids inégal des branches et entrainer la massification des CFA (concentration de leurs offres vers les branches les plus importantes).

C'est ainsi que La Région prévoit une diminution du nombre de CFA de 30% sur l'ensemble du territoire régional.

Pour autant, cette concentration est vue comme bénéfique par certains, car induisant un « regroupement des équipements les rendant ainsi plus performants »<sup>20</sup>.

Cela pose directement la question du financement des formations « exotiques » ou artisanales qui, bien souvent, constituent une niche tant sur la demande d'apprentissage que sur

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> La Tribune Hebdo, n°425 du 06 au 12 septembre 2018.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Entretien du CODEV avec Thibault Coulon, 26 novembre 2018.

l'offre (horloger, tapissier, cordonnier, etc.). Ces formations créent toutefois une véritable **richesse pour le territoire** (artisanale, patrimoniale, etc.). La réduction de la capacité de financement de la Région qui sauvegardait ces formations en établissant une péréquation entre les différentes formations, pourrait entrainer la réduction d'offres de formations dans ces secteurs d'activités spécifiques. Comme le souligne le syndicat CFE/CGC<sup>21</sup>, la réforme s'oriente **vers une gestion quantitative plutôt que qualitative**.

On retrouve cette problématique également au sein d'une même branche **en fonction de la convention collective de l'employeur de l'apprenti**. En effet, le financement des formations par « coût contrat » est indexé, par France compétence, en fonction des conventions collectives de la structure d'apprentissage. Concrètement, un CFA ne touche pas le même financement pour un apprentissage réalisé en pâtisserie au sein d'une structure industrielle que pour la même formation mais chez un artisan. Ce calcul renforce les métiers de l'industrie relève Pascal Audinet<sup>22</sup>. Ainsi, dans les métiers de bouche, filière importante en termes d'effectif au CFA des Compagnons, le « coût contrat » est très bas car les employeurs sont majoritairement des artisans.

De plus, les CFA qui n'auraient pas d'effectifs suffisants se verraient menacés, leur fermeture contribuant à la désertification des campagnes. Or, comme le souligne la CFDT<sup>23</sup>, « *il y a un réel enjeu de maintenir l'apprentissage en zone rurale* ».

La Chambre de l'Artisanat et des Métiers voit également (une partie de) son activité menacée par la réforme. Elle apporte une aide précieuse à travers les centres d'aide à la décision pour le monde artisanal et les PME, ainsi que le monde rural (sur 11 954 entreprises artisanales, 60% sont en milieux rural). En effet, si la loi simplifie les formalités de recrutement d'un apprenti, elle ne prévoit pas d'accompagnement ni de conseil dans l'apprentissage, missions exercées jusqu'alors par les centres d'aide à la décision<sup>24</sup>. Or, faute de financement, cette aide jusque-là prise en charge par la dotation de la Région pourrait devenir payante. La Chambre des Métiers n'exclut pas de facturer ces prestations.

Une des conséquences de la réforme, qui pérennise une pratique des grands groupes industriels, est que les sociétés peuvent désormais **créer leurs propres CFA** <sup>25</sup>: les conditions de création et d'homologation des CFA sont assouplies ainsi que le recrutement des formateurs.

De ce fait, <u>les grands groupes peuvent espérer aligner la formation avec leurs besoins en ressources humaines et de la demande</u>. Les apprentis ne viendront plus chercher un enseignement mais répondre à la demande des sociétés suffisamment importantes pour avoir leurs CFA.

Par ailleurs, ces entreprises peuvent déduire de la part de taxe d'apprentissage réservée au financement de l'apprentissage le montant des dépenses relatives aux formations délivrées par leur CFA.

La loi prévoit également des facilités pour **devenir maitres d'apprentissages** (l'expérience requise de 2 ans est abaissée à 1 an). Dans la même logique, les formateurs en CFA ne sont plus soumis au statut d'enseignant. Ils voient par la même occasion leur rôle renforcé avec les nouvelles fonctions d'accompagnement confiées aux CFA, dont ils assureront l'exécution. Ces souplesses,

\_

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Entretien du CODEV avec Georges HAACK, le 20 mai 2019.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Directeur du CFA des Compagnons. Entretien du 31 octobre 2019

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Entretien du CODEV avec Guy SIONNEAU, le 20 mai 2019

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Gérard Bodier, président de la CMA

Dossier de presse – Rentrée de l'apprentissage 2019 – 5 septembre 2019 – 554 nouveaux CFA ont été enregistré par le ministère (10% sont portés par des entreprises : Accor, Korian, Schneider Electric, Safran, ...).

introduites par la loi de 2018, contribuent là encore à développer l'aspect quantitatif des formations mais au potentiel détriment de son aspect qualitatif.

En résumé, certains CFA risquent de fermer des sections d'apprentissage dès 2020 pour tenir compte du nouveau mode de financement et de la faiblesse des effectifs de certaines sections. Le phénomène s'amplifiera au fur et à mesure que les entreprises vont créer leur propre CFA. Des craintes ont été notamment exprimées par le CFA des Douets<sup>26</sup> (ascensoristes) et le CFA des Universités (formations bancaires)<sup>27</sup>.

Une mobilisation des acteurs manifeste et un accroissement sensible des contrats dès la rentrée 2019

Le Codev observe une mobilisation des acteurs face à la fin du financement de la Région. Tous comprennent qu'une évolution, l'émergence de nouvelles formations et une nouvelle dynamique sont nécessaires s'ils ne veulent pas disparaitre.

S'agissant de la Région Centre, « sa volonté est d'accompagner le développement de l'apprentissage dans une dynamique partenariale qui devrait se traduire par la mise en œuvre d'une une carte-cible des formations co-construite avec les partenaires».<sup>28</sup>

La Région souhaite mettre en place un travail de co-construction d'une carte-cible, prospective et stratégique, avec l'ensemble des acteurs concernés (OPCO, branches professionnelles, chambres consulaires, partenaires sociaux, autorités académiques, etc.), qui permettra :

- D'identifier les évolutions en termes de besoins en compétences dans les territoires ;
- De définir les besoins en formation par apprentissage dans les territoires, en articulation avec la formation professionnelle initiale par voie scolaire et la formation professionnelle continue;
- Donner de la lisibilité aux organismes de formation sur les besoins en formation ; elle visera ainsi à limiter les concurrences et favoriser les partenariats.

La mise en place d'une carte cible est nécessaire compte tenu des liens entre la formation professionnelle initiale par voie scolaire et l'apprentissage ainsi que des impacts réciproques en termes de concurrence et de captation des publics.

Elle constituera la base des interventions financières de la Région, à hauteur des moyens qui lui seront accordés afin de :

- Préserver et développer une offre de formation de proximité de qualité sur l'ensemble du territoire régional dans des domaines stratégiques tels que notamment : la restauration et l'hébergement en lien avec le développement du tourisme ; le développement durable dans le cadre de la COP régionale (métiers des transitions écologiques et énergétiques) ; l'industrie ; le numérique, les soins et les services à la personne ;
- Soutenir les formations à faible recrutement d'apprentis (métiers d'art par exemple), afin d'apporter les compétences indispensables à la pérennité des métiers ;
- Favoriser les passerelles entre les dispositifs de formation et les partenariats entre établissements de formation et limiter ainsi les risques de concurrences ;
- Soutenir l'innovation dans les parcours de formation (formation à distance, réalité virtuelle, action de formation en situation de travail, etc.), levier essentiel pour le développement de l'apprentissage et la réussite des parcours pour les publics fragiles ;

<sup>27</sup> Philippe Vendrix, Conférence métropolitaine de l'Enseignement supérieur, 27 mai 2017.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Entretien du CODEV avec Mme Bodin, CFA Des Douets, le 21 janvier 2019.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Eléments communiqués par la Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage du Conseil Régional Centre Val de Loire.

- Assurer l'efficience des financements régionaux (fonctionnement et investissement) par un ciblage des formations pertinentes.

#### Par ailleurs, de nombreuses actions ou réactions sont déjà envisagées:

- La Région et l'Académie ambitionnent la création d'un campus d'excellence des métiers d'art à Joué-lès-Tours (Lycée d'Arsonval) : tapissiers, ébénistes d'art, joaillerie, restauration de l'horlogerie de monuments et aménagement de l'espace et de la communication en liaison avec le Campus des Métiers et l'Université<sup>29</sup>.
- La participation des CFA aux salons de l'étudiant Studyrama de Tours.
- On soulignera le succès du Campus des Métiers au salon de l'étudiant à l'Espace Malraux à Joué-les-Tours les 9 et 10 novembre 2019<sup>30</sup>
- Ouverture à la rentrée 2019 au CFA des Métiers d'un <u>titre</u> de licence professionnelle.

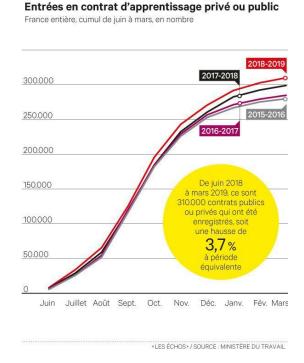
Enfin, s'il est encore trop tôt pour mesurer les effets de la loi, on observera une hausse inédite du nombre de contrats signés depuis dix ans, sans doute dû selon le gouvernement à une anticipation de la réforme. Depuis la rentrée 2019, la presse s'intéresse beaucoup à l'apprentissage. On citera l'article des Echos du 6 juin 2019 "La réforme de l'apprentissage suscite un engouement surprise". C'est la libération du marché de l'apprentissage avec la demande de création de nombreux CFA d'entreprises<sup>31</sup>. Entre juin 2018 et mars 2019, ce sont plus de 310 000 contrats publics ou privés qui ont été signé, soit 3,7% de plus à période équivalente.

Localement, le nombre d'inscrits a également augmenté de manière significative à la rentrée 2019. Par exemple, le CFA des Compagnons du Devoir enregistre augmentation de 70% d'inscrits en apprentissage en formation continue et 18% en formation initiale.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> La Nouvelle République, *Les formations en artisanat d'art visent l'excellence*, publié le 5 novembre 2019.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> La Nouvelle République, *Le Campus des métiers s'expose au salon*, publié le 11 novembre 2019.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup>Dossier de presse, *Rentrée de l'apprentissage 2019*, le 5 septembre 2019 : <a href="https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dp apprentissage">https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dp apprentissage - rentree.pdf</a> : « La création de nouveaux CFA a bien démarré : Parmi les projets de nouveaux CFA, 61 sont portés par des entreprises (environ 10%). Le ministère cite plusieurs projets de nouveaux CFA d'entreprise ; Métiers de la cuisine et de la restauration : Accor, Korian, Adecco et Sodexo ; Gestion d'électricité : Schneider Electric ; Aéronautique, espace, défense : Safran ; Déchets : Groupe Nicollin ; Arts de la table : ARC international ».



Article : Les Echos, Alain Ruello, publié le 6 juin 2019, La réforme de l'apprentissage suscite un engouement surprise

La loi pourrait donc porter ses fruits en créant un dynamisme autour de l'apprentissage, en suscitant l'innovation des différents acteurs.

C'est l'occasion pour Tours Métropole de s'inscrire dans cette dynamique. La réforme constitue une opportunité pour la mise en œuvre d'une véritable stratégie de l'apprentissage métropolitain. Notamment en occupant le rôle de garant local de la cohésion entre les différents acteurs, rôle dont à la région a été déchargé par la loi. Cette stratégie serait d'autant plus pertinente que le territoire est propice à l'émergence d'une telle ambition.

#### Rappel des atouts, enjeux, ambitions :

Un territoire de formation (CFA) équilibré sur la métropole (Nord/ Sud, et Intra métropole)

Un apprentissage bien développé dans l'enseignement supérieur

Des besoins de formations non satisfaits

Filière bois et agriculture

Interrogation sur la filière gastronomie

Difficulté de recrutement des apprentis dans certaines filières

La population des apprentis est moins bien insérée dans la vie métropolitaine que les étudiants

Apprenteam 37, un dispositif de coopération entre CFA à renforcer

Pas de dispositif transversal en matière de soutien aux entreprises : à quand la maison des entreprises proposée par le Codev et confirmée (dans son principe) par la Métropole ?

Un risque de déséquilibre territorial et de fragilisation des CFA ruraux

Des enjeux de logements pour les apprentis

Des enjeux de santé et de précarité

Amortir les effets de la loi en évitant la massification des CFA mais en favorisant la mutualisation

Contribuer à la définition de la carte cible de la Région Centre et la décliner sur l'aire métropolitaine

Le vieillissement du territoire : besoin de formation en métiers de service à la personne

Anticiper sur les nouveaux métiers

Inclure les apprentis dans la conduite des politiques publiques métropolitaines : recruter davantage d'apprentis dans les service métropolitains et communaux et développer la formation nécessaire à la conduite de certaines politiques métropolitaines

III. La réforme, une occasion pour la Métropole de se démarquer : préconisations pour une stratégie de développement et de coordination de l'apprentissage sur le territoire de la Métropole

La métropole peut choisir de limiter son action au seul développement du pôle d'excellence voulu aux Douets, en se « contentant » de gérer et de moderniser le CFA. Le CODEV développe donc des préconisations constitutives d'une stratégie métropolitaine voyant plus loin et englobant tous les acteurs de l'apprentissage du territoire. Elles s'articulent autour de deux fonctions principales : un rôle de coordonnateur et un rôle de développeur.

# A. Un rôle de coordonnateur métropolitain : le chef d'orchestre garant de l'harmonie des formations.

### 1. Pour éviter l'appauvrissement de l'offre de formation :

Le risque de disparition des petits CFA fait ressortir l'importance de **développer une solidarité ainsi qu'une communication entre les CFA.** Particulièrement au niveau des formations qu'ils proposent, afin d'**éviter l'appauvrissement de l'offre** (les CFA, se faisant concurrence, limitent leurs offres à certaines branches, identiques d'un CFA à l'autre).

2. Pour travailler la transversalité pour développer la complémentarité des branches :

Le rôle de coordinateur doit aussi être celui de la définition de la réponse aux besoins des entreprises, comme le souligne B. Dechelle et C. François. Pour cela il faut **sortir de la logique des branches et travailler en transversale**. Mme Bodin, CFA des Douets, en appelle à un coordonnateur

de territoire qui coordonnerait les référents de chaque secteur économique pour **développer la complémentarité des CFA et de leurs formations** et non la concurrence. Par exemple, comme le relève G.Bobier, en **synchronisant les formations**: le CFA de Fondettes propose une formation « d'éleveur », celui de Joué celle « boucher » un travail commun des deux CFA serait assurément un vrai plus pour la qualité de la formation.

#### 3. Pour organiser la répartition de l'offre de formation

Il appartient à TMVL d'organiser la répartition de l'offre de formation ainsi que l'entraide entre les CFA. Une place de coordinateur qui rentre parfaitement dans la logique de la stratégie métropolitaine de l'apprentissage que la métropole souhaite développer. Cette logique de coopération entre les différents acteurs peut notamment prendre la forme d'une charte éthique des formations de l'interco, une labélisation de la métropole conditionnant ou non l'attribution de subventions, sur le modèle de la labélisation régionale.

#### 4. Pour avoir une vision globale, TMVL et son environnement

La stratégie de coopération des acteurs ne doit pas se limiter au seul territoire de la métropole mais doit anticiper au-delà de ses frontières. Le programme régional vise également une augmentation du nombre d'apprentis. TMVL doit donc soit agir auprès de la Région pour contribuer à la définition de la carte cible, soit proposer son propre contrat sur son territoire aux différents acteurs, ce qui ne parait pas efficace. Cela suppose donc de bien connaître la carte cible que la Région dressera et de contribuer à la définition des objectifs.

Il faut donc ancrer la politique métropolitaine dans une vision globale. Par exemple, si le CFA de Châteauroux vient à fermer, où iront les apprentis? Il est probable qu'une bonne partie des apprentis se dirigeront vers Tours? Ceci doit pouvoir être anticipé.

Enfin, les CFA ruraux seront plus fragiles. Il convient sans doute dans le cadre des contrats de réciprocité d'envisager une approche mutualisée des besoins des apprentis, appelés à se déplacer dans le département, mais également dans une optique d'offre de formation équilibrée et n'asséchant pas les CFA ruraux.

#### 5. Renforcer les outils existants

Pour définir sa stratégie, la métropole ne doit pas nécessairement créer un dispositif ex nihilo, mais plutôt s'appuyer sur des outils déjà existant, les soutenir. Comme par exemple la structure APPRENTEAM 37. Cette structure regroupe 11 CFA, la mission locale de Touraine, la CMA d'Indre et Loire ainsi que le Centre d'aide à la décision de la Chambre des métiers. C'est donc un collectif œuvrant dans l'intérêt commun de la promotion et du développement de l'apprentissage au quotidien. APPRENTEAM 37 analyse les besoins en matière d'apprentissage et délivre une action de communication commune. La Métropole peut donc s'appuyer sur APPRENTEAM 37, mais doit pour cela le renforcer pour plus d'efficacité.

Aujourd'hui, son action et sa reconnaissance sont trop limitées pour pouvoir jouer le rôle de coordinateur métropolitain. Il apparait nécessaire de clarifier les missions et les moyens d'APPRENTEAM avant éventuellement de choisir de la renforcer ou de s'y substituer.

### B. Un véritable développeur métropolitain pour l'apprentissage.

Cette fonction comporte plusieurs missions qui peuvent se recouper avec des stratégies métropolitaines déjà établies. L'apprentissage serait donc un outil supplémentaire pour une métropole plus innovante, plus inclusive, plus attractive.

Ces missions de développeur peuvent être exercées directement et matériellement par la métropole (régie) ou être confiées à un tiers investi de la mission par la métropole et, à ce titre, soutenue par elle (délégation).

Le rôle de développeur métropolitain de l'apprentissage doit :

## 6. Aider dans la restructuration et les investissements nécessaires à la mise en place de formations innovantes

Il s'agit ici d'encourager l'innovation afin de développer l'attractivité du territoire. Par exemple pour accueillir les formations dans le domaine du luxe. Si les métiers précieux doivent faire l'objet d'une stratégie affirmée de TMVL, le CODEV recommande de ne pas développer de nouveaux CFA mais de soutenir ceux existants afin de les encourager à l'ouverture de nouvelles filières relatives à ces métiers. Développer des formations d'excellence en fonction de la demande des entreprises du milieu. Ainsi sur l'espace métropolitain, les CFA des Douets et de Joué, avec le soutien de la métropole, pourraient très bien accueillir de telles formations.

Nota bene: il faut ici souligner un aspect important pour la stratégie métropolitaine d'attractivité: aucune certitude n'est ressortie des travaux du CODEV qui permettrait de définir qui préexiste entre l'offre et la demande. Tout comme l'œuf et la poule, rien ne garantit que l'existence préalable d'une formation déterminée suffise à la création d'une demande d'emploi et l'installation d'entreprises sur un territoire. Ce serait même la tendance inverse qui est encouragée par la loi réformant l'apprentissage.

## 7. Développer l'échange entre les différents acteurs au sein d'une maison des entreprises

La mise en place d'une réelle cohésion entre les acteurs, allant de pair avec le rôle de coordinateur développé *supra*, et leurs sensibilisations à l'apprentissage nécessite également des **modalités de rencontre facilitées** entre ces derniers. Là encore, la métropole peut jouer un rôle en mettant à disposition **un lieu dédié à cette rencontre** entre CFA, entreprises, CMA, employeurs publics territoriaux et associatifs pour une réflexion globale sur l'apprentissage.

Le projet de Maison des entreprises pourrait s'enrichir d'une dimension qui regrouperait l'ensemble des organisations patronales et des branches professionnelles pour une meilleure efficacité dans le cadre du développement économique de notre territoire. Ce lieu d'échanges et de construction, suggéré par le CODEV<sup>32</sup>, enraciné sur le territoire aurait tout naturellement une mission de promotion de l'apprentissage.

# 8. Favoriser le développement d'une solidarité inter branches (cohérence des métiers) et interterritoriale (cohérence régionale).

Mission qui va de pair avec le rôle de coordonnateur métropolitain, développé supra.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Avis du CODEV, Contribution à la réflexion métropolitaine : comment mieux accueillir les entreprises ?, du 27 juin 2018.

## 9. Valoriser l'apprentissage sur le territoire et au-delà en communiquant et en créant des évènements

Le développement de l'apprentissage est également atteint en organisant, participant, coordonnant les différents événements sur ce thème. Il revient ici également d'assurer la visibilité et la participation des CFA (ex: contribuer à la location des stands pour les CFA) aux évènements relatifs à l'apprentissage, tel que Studyrama, forum d'orientation, la soirée des Talents de l'apprentissage (25ème édition en avril 2019), la bourse de l'apprentissage organisée par la CMA, ... idéalement sous la bannière commune de TM.

### 10. Développer la portée inclusive de l'apprentissage

De plus, il peut se dégager, ici, la vision d'une **métropole inclusive via l'apprentissage** : TMVL doit s'assurer d'un développement de l'apprentissage tous niveaux confondus, notamment auprès d'un public infra bac en difficulté.

Cette dimension inclusive de l'apprentissage est déjà développer sur le territoire, notamment avec « la prépa de l'apprentissage » inauguré au Campus des métiers de Joué et qui s'adresse au « public des ni-ni »<sup>33</sup>, ni en formation ni en emploi, pour des jeunes sortis du système éducatif mais pas seulement.

L'apprentissage est également un excellent outil d'intégration à l'emploi pour les personnes handicapées, comme le souligne Arnaud Bobin, chargé d'étude et de développement à l'Agefiph (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) en Indre-et-Loire, « c'est une porte d'entrée très efficace dans l'emploi »<sup>34</sup>.

Par ailleurs, le Codev a relevé un autre usage social qui est fait de l'apprentissage dans une logique d'intégration. En effet le CFA des métiers et CFA des Douets accueillent 100 migrants en formation.

#### 11. Faciliter la vie quotidienne des apprentis

11-a : Accueillir les apprentis et les étudiants dans la maison métropolitaine des étudiants pour leur faciliter la vie quotidienne des apprentis

On se rapportera ici à l'avis du CODEV, Vers un MAME de l'étudiant, outil d'une politique métropolitaine de la vie étudiante, 21 avril 2018.

#### 11-b : Créer une carte métropolitaine des apprenants

Cette proposition du Codev, reprise dans « Campus Tours Valley 2025 » vise à accorder **un statut unique métropolitain** pour les étudiant et l'apprenti, sur le modèle du statut actuel des étudiants afin que les apprentis aient accès aux services du Crous, véritable plus-value pour les conditions de formation métropolitaines<sup>35</sup> mais également à tous les services étudiants : pass sport et pass culture. **Où en est-on ?** 

#### 11-c : Desservir les CFA en transports en commun de façon appropriée

Il faut veiller à assurer une desserte de qualité en transport en commun pour chaque CFA. Notamment en prenant compte des différents rythmes de vie, temporalités, des CFA, comme pour les périodes de rentrée et de départ des internats, où les jeunes sont alors plus nombreux et plus chargés dans les transports que le reste du temps.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> La Nouvelle République, L'apprentissage lance sa Prépa, parue le 20 septembre 2019.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> La Tribune Hebdo de Tours, 21 au 27 novembre 2019 n°476, L'alternance, un outil performant.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Avis du CODEV, *Vers un MAME de l'étudiant, outil d'une politique métropolitaine de la vie étudiante*, 21 avril 2018.

#### 11-d: Etoffer l'offre de logement

Différentes solutions ici, comme celle de créer de nouveaux logements/ chambres dans des hôtels de l'alternance, pouvant être proposés en co-location. Ou encore, en encourageant le conventionnement avec le CROUS pour accorder aux apprentis les conditions de logements et de restauration des étudiants.

#### 11-e: Promouvoir les outils existants

Par exemple avec la promotion de la **plateforme régionale de mise en relation des hébergeurs** (particuliers et institutionnels) avec les apprenants :

http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/accueiletoile/accueil-elogement

Également avec **les produits d'Action Logement**, dont « Visale » et « Mobilijeune », qui atténuent les charges de logement des apprentis.

Ou encore, le Service logement Jeunes (SLJ) et l'Association Jeunesse et Habitat (AJH) qui accompagnent tous les jeunes, dont les apprentis, dans la recherche d'une solution adaptée (logement ou hébergement), dans la Métropole et hors Métropole.

## 13. Encourager les administrations publiques du territoire à s'engager dans l'apprentissage

13-a : Définir des objectifs de contrats au prorata des effectifs

13-b: Contractualiser avec l'Université

#### Annexe 1: Les niveaux de formation

- Niveau V, principalement :
  - o Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)
  - Mention complémentaire (MC)
- Niveau IV ; équivalent Baccalauréat, principalement :
  - o Baccalauréat Professionnel (Bac Pro)
  - Brevet Professionnel (BP)
  - o Brevet des Métiers d'Art (BMA)
- Niveau III, équivalent Bac +2, principalement :
  - o Brevet de Maitrise (BM)
  - Brevet de Technicien Supérieur (BTS)
  - o Diplôme Universitaire de Technologie (DUT)
- Niveau II, équivalent Bac +3 ou +4, principalement :
  - o Licence Professionnelle
  - Diplôme de Comptabilité et Gestion (DCG)
- Niveau I, principalement Bac +5, principalement :
  - Certificat Supérieur Technologique (CST)
  - o Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion (DSCG)
  - o Ingénieur
  - Master / Master Professionnel

# Annexe 2 : Formation des apprentis à la rentrée 2016, Les chiffres clefs CCI Centre-Val de Loire Insee Centre-Val de Loire 2018

▶ Formation des apprentis à la re	ntrée 20	016						nombre, 9
	Cher	Eure-et- Loir	Indre	Indre-et- Loire	Loir-et- Cher	Loiret	Centre- Val de Loire	Centre-Va de Loire/ France
Dont								
Mathématiques et sciences	11	-	-	16	-	4	31	1,9
Sciences humaines et droit	-	-	-	21	-	103	124	4,
Spec. pluri-techno de la production	96	74	94	92	33	174	563	4,6
Agriculture, pêche, forêt	140	163	219	310	220	436	1 488	4,9
Transformations	337	630	309	1 147	436	744	3 603	4,
Génie civil, construction, bois	64	303	162	672	379	425	2 005	4,
Matériaux souples	-	-	6	70	-	-	76	7,
Mécanique, électricité, électronique	133	377	218	862	306	706	2 602	4,0
Spéc. plurivalentes des services	-	-	-	22	-	37	59	3,
Échanges et gestion	292	289	272	1 110	440	1 299	3 702	4,2
Communication et information	-	-	75	105	54	353	587	3,
Services aux personnes	235	370	179	1 107	299	709	2 899	4,9
Services à la collectivité	223	-	-	154	21	39	437	8,9
Nombre total d'apprentis	1 568		1 566	5 770		5 131	18 483	4,!
Nombre de sites accueillant des CFA	24	30	24	62	26	70	236	7,4

# Annexe 3: Le système suisse de l'apprentissage, une image positive, une filière d'excellence, et rarement un second choix.

#### Les chiffres :

- **69.1% des jeunes âgés de 15 à 20 ans sont en apprentissage**, soit l'une des formations professionnelles les plus élevées de l'OCDE.
- 46,9% des élèves s'inscrivent dans une formation professionnelle initiale à l'issue de l'école obligatoire, dont 89% d'entre eux choisissent le système « dual », équivalent de l'apprentissage
- 230 métiers proposés
- 10 formations concentrent la moitié des contrats d'apprentissage
- Secteur secondaire, industriel, est surreprésenté par rapport à son poids dans l'économie : 26,3% des apprentis pour 17,1% des emplois.

C'est un système reposant sur la coopération entre entreprises et acteurs publics :

- Les **organisations professionnelles définissent le contenu** de la formation professionnelle et des examens professionnels et proposent de nouvelles offres de formation. Le tout selon leurs besoins sur une évaluation à 5 ans.
- La Confédération est en charge du pilotage de l'ensemble du système et de la validation des formations et des examens.
- Les cantons sont chargés de l'orientation et de l'information, de la surveillance du système et de la gestion des écoles professionnelles. Sorte de gestionnaire local qui veille à l'adéquation entre l'offre et la demande notamment via l'élaboration des Plans d'Action et l'Offre (coaching, placement d'apprentis, offres transitoires)